

Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1096**

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-22870- DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : PLAN ORGANISANT LES INTERVENTIONS DE LA VILLE POUR LES RYTHMES ÉDUCATIFS (POIVRE) - ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PRIVÉES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013.

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Helliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



14.01

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville

Direction Coordinatrice de l'Education
Direction Animations Educatives
et Personnel des Ecoles

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/10/12

RAPPORTEUR : Mme Patricia LARNAUDIE

-

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS
SCOLARISES

OBJET : PLAN ORGANISANT LES INTERVENTIONS DE LA VILLE POUR LES RYTHMES
ÉDUCATIFS (POIVRE) - ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PRIVÉES - ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2002-1249 du Conseil Municipal du 16 décembre 2002, il a été décidé la mise en place du Plan Organisant les Interventions de la Ville pour les Rythmes Éducatifs (P.O.I.V.R.E).

Ce dispositif concerne des activités sportives et culturelles assurées par des associations durant le temps périscolaire.

Ces activités s'intègrent dans un projet agréé par un comité de pilotage. La gestion financière du P.O.I.V.R.E relève de la Caisse des Écoles pour les écoles élémentaires publiques et de la Ville pour les écoles élémentaires privées.

Au titre de l'année scolaire 2012/2013, 6 projets ont été validés sur 6 écoles privées et seront réalisés par 5 associations pour une dépense totale de 10 661 € (*voir le tableau ci-joint*).

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution de subventions aux associations figurant dans le tableau joint au présent rapport, au titre du P.O.I.V.R.E dans les écoles élémentaires privées ;

- **DIRE** que la dépense totale en résultant, soit la somme de **10 661 €**, sera répartie de la façon suivante :

- . **4 315 €** pour le 1^{er} trimestre 2012/2013, imputée au budget de la Ville pour l'année 2012 compte budgétaire 922 13 6574 1682 qui présente les disponibilités suffisantes,
- . **6 346 €** pour les deux trimestres suivants, à inscrire au budget de la Ville pour l'année 2013 compte budgétaire 922 13 6574 1682.

**2012.1096 - PLAN ORGANISANT LES INTERVENTIONS DE LA VILLE POUR
LES RYTHMES ÉDUCATIFS (POIVRE) - ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PRIVÉES -
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013.**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 3
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Année Scolaire 2012/2013

Écoles Privées	Associations	Activités	Nombre Heure	Subvention Annuelle	Subvention 1 ^{re} trimestre	Subvention 2ème trimestre	Subvention 3ème trimestre
La Nativité	Escrime du Pays d'Aix	ESCRIME	2	1 815 €	675 €	600 €	540 €
Sacré Cœur	Animation Provençale Multisports	MULTISPORTS	2	2 010 €	870 €	600 €	540 €
Saint François d'Assise	Animation Provençale Multisports	MULTISPORTS	2	2 010 €	870 €	600 €	540 €
Saint Joseph	Taekwondo du Pays d'Aix	TAEKWONDO	2	2 026 €	810 €	640 €	576 €
Sainte Bernadette	A.U.C Escrime	ESCRIME	1	960 €	390 €	300 €	270 €
Sainte Catherine	Gymnastique du Pays d'Aix	GYM	2	1 840 €	700 €	600 €	540 €
				<u>10 661 €</u>	4 315 €	3 340 €	3 006 €
						6 346 €	